Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Session 2024 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **24-HGGSPJ1PO1** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet de dissertation 1 — Les acteurs régionaux et internationaux au Moyen-Orient (de 1948 à nos jours) : conflictualité ou apaisement
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet de dissertation 2 — Les enjeux du processus de patrimonialisation depuis le 20e siècle
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — La conquête de l’espace, enjeu idéologique et de puissance depuis les années 1950
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Sujet de dissertation 1

10 points

Les acteurs régionaux et internationaux au Moyen-Orient (de 1948 à nos jours) : conflictualité ou apaisement

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Les acteurs régionaux et internationaux au Moyen-Orient (de 1948 à nos jours) favorisent-ils la conflictualité ou l'apaisement ? Le candidat précise sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.

Sujet de dissertation 1 — Les acteurs régionaux et internationaux au Moyen-Orient (de 1948 à nos jours) favorisent-ils la conflictualité ou l'apaisement ?

Problématique : Depuis 1948, dans quelle mesure les acteurs régionaux et internationaux du Moyen-Orient contribuent-ils à l'escalade des conflits, et dans quelle mesure parviennent-ils à les contenir ou à les régler ?

Plan argumenté :

1. **Les rivalités entre États, les interventions des puissances extérieures et les stratégies d'acteurs non étatiques alimentent régulièrement les conflits.** La question israélo-arabe, les rivalités entre puissances régionales et les interventions étrangères mêlent enjeux territoriaux, sécuritaires et d'influence.
2. **Des acteurs ont aussi rendu possibles des désescalades et des accords.** La médiation diplomatique, les traités de paix, les négociations israélo-palestiniennes et certaines normalisations montrent que la coopération est possible.
3. **Cet apaisement reste limité et réversible.** Des conflits majeurs demeurent sans règlement, tandis que les rivalités et les interventions indirectes perdurent ; les accords ne concernent souvent qu'une partie des acteurs.

Rédaction :

Depuis 1948, le Moyen-Orient est à la fois un espace de guerres répétées et un lieu de négociations et de rapprochements. Les acteurs qui y interviennent sont nombreux : les États de la région, les grandes puissances, les organisations internationales, mais aussi des organisations politiques et des groupes armés. Ils poursuivent des objectifs variés, notamment la sécurité, le contrôle de territoires, l'influence régionale ou la défense d'une cause politique. La question est donc de savoir si, de 1948 à nos jours, ces acteurs favorisent la conflictualité ou l'apaisement. Si leurs rivalités et leurs interventions contribuent souvent à l'escalade, des accords ont également permis des désescalades réelles ; cependant, celles-ci restent partielles et fragiles.

I. Les rivalités régionales et internationales alimentent régulièrement la conflictualité.

La création de l'État d'Israël en 1948 et la première guerre israélo-arabe, en 1948-1949, ouvrent une période de conflits récurrents. Les guerres de 1956, 1967 et 1973 opposent Israël à des États arabes et révèlent l'imbrication des enjeux régionaux et internationaux. La crise de Suez de 1956 en est un exemple marquant : après la nationalisation du canal par le président égyptien Gamal Abdel Nasser, Israël, la France et le Royaume-Uni interviennent militairement contre l'Égypte. Les pressions des États-Unis et de l'URSS conduisent au retrait des troupes, mais l'épisode illustre la manière dont des puissances extérieures peuvent transformer une crise régionale en enjeu international. Après la guerre des Six Jours de 1967, l'occupation de territoires par Israël et l'absence de règlement de la question palestinienne alimentent de nouvelles tensions.

La guerre froide renforce cette internationalisation : les États-Unis et l'URSS soutiennent des partenaires régionaux afin de défendre leur influence, notamment par des alliances et des livraisons d'armes. Ces soutiens n'expliquent pas seuls les conflits, qui ont aussi des causes locales, mais ils contribuent à les inscrire dans des rapports de force plus vastes. Après la guerre froide, les interventions extérieures se poursuivent. À la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990, une coalition conduite par les États-Unis intervient et libère le pays en 1991. En 2003, l'invasion de l'Irak par les États-Unis et leurs alliés renverse Saddam Hussein, mais la déstabilisation qui s'ensuit contribue à une longue période de violences et modifie les équilibres régionaux.

Les rivalités entre puissances de la région nourrissent également les affrontements. La révolution iranienne de 1979 transforme l'Iran en acteur majeur ; la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988 fait de très nombreuses victimes sans résoudre les antagonismes. Par la suite, la rivalité entre l'Iran et l'Arabie saoudite se manifeste notamment par leur soutien à des acteurs concurrents dans plusieurs conflits. Au Yémen, la guerre commence en 2014 et l'intervention, à partir de 2015, d'une coalition conduite par l'Arabie saoudite contribue à régionaliser le conflit. En Syrie, la révolte commencée en 2011 se transforme en guerre impliquant les forces gouvernementales, des groupes armés et des organisations djihadistes, ainsi que plusieurs puissances étrangères. La Russie intervient militairement à partir de 2015 pour soutenir le gouvernement syrien ; l'Iran, la Turquie et les États-Unis jouent également des rôles importants, selon des objectifs différents. Ces interventions et soutiens renforcent parfois les capacités des acteurs locaux et compliquent la recherche d'une issue commune.

Enfin, les acteurs non étatiques participent eux aussi à la conflictualité. L'Organisation de libération de la Palestine a porté la revendication nationale palestinienne ; le Hezbollah au Liban et le Hamas dans les territoires palestiniens sont des acteurs politiques et armés dont les affrontements et les alliances pèsent sur les équilibres régionaux. L'action de ces organisations ne peut être réduite aux seules rivalités entre États, mais elle s'inscrit souvent dans des rapports de force qui les dépassent. Ainsi, les conflits résultent de causes locales et nationales, tout en étant prolongés ou aggravés par l'intervention d'acteurs régionaux et internationaux.

II. Les acteurs peuvent aussi favoriser l'apaisement par la négociation et la coopération.

Les traités de paix montrent que des États longtemps ennemis peuvent choisir la négociation. Après les accords de Camp David de 1978, négociés sous l'égide des États-Unis, l'Égypte et Israël signent un traité de paix en 1979. L'Égypte devient le premier État arabe à conclure la paix avec Israël, ce qui met fin à leur état de guerre, sans toutefois régler la question palestinienne. En 1994, Israël et la Jordanie signent à leur tour un traité de paix. Dans ces deux cas, des dirigeants régionaux acceptent un compromis, facilité par une médiation extérieure, qui réduit le risque d'une guerre entre les États signataires.

La diplomatie internationale ouvre également des cadres de discussion sur le conflit israélo-palestinien. La conférence de Madrid de 1991 réunit les parties concernées dans un cadre multilatéral. En 1993, les accords d'Oslo établissent une reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et prévoient une autonomie palestinienne limitée. Le processus ne débouche pas sur un règlement définitif, mais il constitue une étape importante : les représentants des deux parties s'engagent dans des négociations directes. L'ONU, par ses résolutions et ses actions diplomatiques, et des États médiateurs, notamment les États-Unis, contribuent eux aussi à maintenir des possibilités de dialogue. Leur capacité à faire appliquer un accord dépend cependant de la volonté des parties et du rapport de force.

Des rapprochements plus récents illustrent aussi la place des intérêts diplomatiques, économiques et sécuritaires. En 2020, les accords d'Abraham permettent la normalisation des relations entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Le Maroc annonce également la normalisation de ses relations avec Israël en décembre 2020. Le Soudan annonce une normalisation en 2020 et signe la Déclaration des accords d'Abraham en janvier 2021, mais le processus n'aboutit pas alors à l'établissement de relations complètes.

Ces démarches créent de nouvelles relations officielles et des possibilités de coopération, mais elles ne règlent pas le conflit israélo-palestinien. En mars 2023, un accord conclu à Pékin entre l'Iran et l'Arabie saoudite prévoit le rétablissement de leurs relations diplomatiques : il représente un effort de désescalade entre deux puissances régionales, sans faire disparaître leurs divergences ni mettre automatiquement fin aux conflits dans lesquels elles sont impliquées.

III. Les apaisements restent partiels et réversibles, car les principaux conflits et les rivalités ne sont pas résolus.

Les traités de paix entre Israël et l'Égypte puis entre Israël et la Jordanie mettent fin à l'état de guerre entre ces États, mais ne règlent pas le conflit israélo-palestinien. Les négociations d'Oslo n'ont pas apporté de solution définitive aux questions des frontières, de Jérusalem, des réfugiés palestiniens et des colonies israéliennes. L'absence de règlement durable entretient les tensions. L'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, suivie de l'offensive israélienne dans la bande de Gaza, montre combien la confrontation demeure violente et combien ses conséquences peuvent dépasser les parties directement engagées. Dans la nuit du 13 au 14 avril 2024, l'Iran lance une attaque directe contre Israël, nouvelle étape de l'escalade entre ces deux puissances. Ces événements rappellent que des rapprochements diplomatiques ou des périodes de calme ne suffisent pas à régler les désaccords de fond.

La multiplicité des acteurs rend aussi les cessez-le-feu et les négociations difficiles à consolider. En Syrie et au Yémen, les forces locales, les groupes armés et les puissances intervenantes ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs. Un accord conclu entre certains acteurs peut donc rester sans effet sur ceux qui n'y participent pas ou qui le rejettent. De plus, les États qui soutiennent officiellement une négociation peuvent continuer à défendre leurs intérêts stratégiques et leurs alliés. L'ONU peut proposer des cadres de règlement, mais elle ne dispose pas toujours des moyens politiques nécessaires pour contraindre les parties à les appliquer.

Ainsi, conflictualité et apaisement ne sont pas deux dynamiques exclusives. Un même acteur peut contribuer à une négociation dans un contexte et soutenir un partenaire engagé dans un rapport de force dans un autre. Les accords conclus réduisent parfois certaines tensions, mais ils ne constituent pas toujours une paix régionale : ils peuvent stabiliser les relations entre quelques États tout en laissant perdurer d'autres conflits.

Conclusion : Depuis 1948, les acteurs régionaux et internationaux favorisent à la fois la conflictualité et l'apaisement au Moyen-Orient. Les guerres, les rivalités entre puissances et les interventions directes ou indirectes ont souvent aggravé les crises. Mais les traités de paix entre Israël et l'Égypte puis entre Israël et la Jordanie, les négociations israélo-palestiniennes et plusieurs rapprochements diplomatiques montrent que l'action des acteurs peut aussi réduire les tensions. Toutefois, cet apaisement demeure partiel et réversible, car les principaux conflits ne sont pas réglés et les intérêts des acteurs divergent. Leur action favorise donc les deux dynamiques, mais n'a pas permis d'instaurer une paix durable à l'échelle de la région.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Depuis 1948, les acteurs régionaux et internationaux favorisent à la fois la conflictualité et l'apaisement au Moyen-Orient. Les rivalités, les interventions et les soutiens à des acteurs locaux aggravent souvent les conflits, tandis que des négociations et des accords réduisent certaines tensions. L'apaisement reste toutefois partiel et réversible, car les principaux conflits ne sont pas réglés et les intérêts des acteurs demeurent divergents.

Sujet de dissertation 2

10 points

Les enjeux du processus de patrimonialisation depuis le 20e siècle

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Les enjeux (économiques, politiques, sociaux, géopolitiques) du processus de patrimonialisation depuis le 20e siècle. Le candidat précise sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.

Démarche et problématique. Le sujet demande d'analyser les enjeux du processus de patrimonialisation depuis le XXe siècle, et non de dresser un simple inventaire de monuments. La patrimonialisation désigne les étapes par lesquelles une société reconnaît un bien ou une pratique comme héritage à protéger, puis organise sa conservation, sa transmission et parfois sa mise en valeur. Elle concerne des patrimoines matériels, immatériels et naturels. Il faut montrer que cette démarche répond à des objectifs de mémoire et de protection, mais qu'elle entraîne aussi des usages économiques, des choix politiques et des rivalités géopolitiques.

Problématique : Comment le processus de patrimonialisation, développé et élargi depuis le XXe siècle, est-il devenu à la fois un outil de protection et de transmission, une ressource économique et sociale, et un enjeu politique et géopolitique ?

Plan argumenté :

1. **Au XXe siècle, la patrimonialisation s'organise et devient un instrument de protection et de construction politique.** Les États définissent et protègent des héritages qui contribuent à construire des identités collectives ; après 1945, la coopération internationale élargit cette protection.
2. **La patrimonialisation s'élargit et devient une ressource économique et sociale, mais ses effets sont ambivalents.** Le tourisme, l'attractivité et l'emploi peuvent soutenir les territoires ; la fréquentation, la marchandisation et la sélection des mémoires peuvent aussi créer des tensions.
3. **Le patrimoine est enfin un enjeu géopolitique et un objet de conflits.** Les classements et les politiques culturelles participent au rayonnement des États, tandis que les destructions, les revendications de restitution et les désaccords sur les mémoires révèlent des rapports de force.

RÉPONSE À RETENIR

Les enjeux du processus de patrimonialisation depuis le XX^{e} siècle

Un monument, un paysage ou une pratique ne sont pas automatiquement considérés comme un patrimoine : ils le deviennent à l'issue d'un processus de sélection, de reconnaissance et de protection. La patrimonialisation consiste ainsi à identifier un héritage, à organiser sa conservation et sa transmission, et parfois à le mettre en valeur. Elle concerne aussi bien les monuments et les œuvres que les paysages, les savoir-faire et les pratiques culturelles. Depuis le XX^{e} siècle, cette démarche s'est fortement développée et engage les États, les organisations internationales, les collectivités et les populations.

Ce processus répond à plusieurs objectifs, qui peuvent entrer en tension. La protection patrimoniale peut soutenir une identité collective et favoriser le développement économique ; elle implique aussi des choix politiques sur ce qui mérite d'être transmis. À l'échelle internationale, le patrimoine devient un instrument de coopération et de rayonnement, mais aussi un enjeu de rivalités et de conflits. **Comment le processus de patrimonialisation, développé et élargi depuis le XX^{e} siècle, est-il devenu à la fois un outil de protection et de transmission, une ressource économique et sociale, et un enjeu politique et géopolitique ?** On montrera d'abord que la patrimonialisation s'organise au XX^{e} siècle comme un outil de protection et de construction politique, puis qu'elle constitue une ressource économique et sociale aux effets ambivalents, avant d'étudier son rôle dans les rapports de force géopolitiques.

I. Au XX^{e} siècle, la patrimonialisation s'organise et devient un instrument de protection et de construction politique

La patrimonialisation repose d'abord sur des décisions politiques : il faut sélectionner les biens que l'on souhaite protéger, définir des règles de conservation et désigner les acteurs chargés de les appliquer. Les États utilisent notamment cette démarche pour transmettre un récit collectif. En France, la loi du 4 août 1962, dite loi Malraux, institue les secteurs sauvegardés afin de préserver des ensembles urbains anciens. La protection patrimoniale ne sert donc pas seulement à conserver des bâtiments : elle traduit aussi une certaine idée de l'histoire nationale et de ce qui doit être transmis aux générations suivantes.

Après la Seconde Guerre mondiale, les destructions et les risques pesant sur les biens culturels renforcent les démarches de coopération internationale. La Convention de La Haye du 14 mai 1954 porte sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), fondée en 1945, joue également un rôle croissant. La campagne internationale de sauvetage des monuments de Nubie, lancée par l'UNESCO en 1960 face à la menace que faisait peser la construction du haut barrage d'Assouan sur des sites archéologiques, illustre cette coopération : le patrimoine d'un pays peut être considéré comme un enjeu dépassant ses frontières.

Cette logique se concrétise à l'échelle mondiale avec la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par l'UNESCO en 1972 et entrée en vigueur en 1975. Elle établit le principe selon lequel certains biens possèdent une valeur reconnue à l'échelle de l'humanité. Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut encourager les États à protéger un site et favoriser la coopération. Toutefois, cette reconnaissance repose sur des critères et des décisions : le patrimoine n'est ni neutre ni exhaustif. Les sociétés et les institutions choisissent les traces du passé qu'elles veulent conserver et mettre en avant.

II. La patrimonialisation s'élargit et devient une ressource économique et sociale, mais ses effets sont ambivalents

La mise en valeur du patrimoine peut participer au développement économique des territoires. Un monument restauré, un centre historique protégé ou un paysage reconnu peut attirer des visiteurs et soutenir des activités comme l'hôtellerie, la restauration, les transports, les visites guidées et l'artisanat. La notoriété patrimoniale contribue aussi à l'image d'une ville ou d'une région et peut encourager la rénovation de bâtiments. Les politiques patrimoniales peuvent donc justifier des investissements et contribuer à l'emploi.

Ces retombées ne sont cependant ni automatiques ni également réparties. Une fréquentation touristique importante peut exercer une pression sur les sites, accélérer l'usure des monuments et transformer les activités locales. Dans certains centres historiques, l'augmentation de la valeur immobilière et la spécialisation des commerces dans le tourisme peuvent rendre le logement plus difficile d'accès pour les habitants et fragiliser les activités quotidiennes. Il faut donc concilier conservation, accueil des visiteurs et besoins des populations locales. La patrimonialisation peut être une ressource, mais elle peut aussi conduire à une marchandisation du passé si la recherche de recettes l'emporte sur la protection et la transmission.

Le patrimoine possède également une dimension sociale importante. Il permet de partager des repères, de transmettre des savoir-faire et de maintenir des liens entre les générations. La reconnaissance patrimoniale s'est élargie au-delà des monuments. La Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît notamment l'importance des pratiques, des expressions, des connaissances et des savoir-faire transmis par les communautés. Cette évolution rend plus visibles des formes de patrimoine longtemps moins valorisées par les politiques publiques.

Mais reconnaître un héritage revient aussi à décider quelles mémoires sont mises en avant. Un récit patrimonial peut renforcer le sentiment d'appartenance ; il peut aussi laisser dans l'ombre certaines populations, certains conflits ou certains héritages liés à la domination coloniale. La transmission patrimoniale suppose donc un travail de discussion et d'interprétation : elle ne consiste pas seulement à préserver des objets, mais aussi à déterminer comment les présenter et quelle place accorder aux différents groupes concernés.

III. Le patrimoine est un enjeu géopolitique et un objet de conflits

À l'échelle internationale, la reconnaissance patrimoniale contribue au rayonnement des États et des villes. Obtenir une inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut apporter une visibilité internationale et renforcer une politique d'attractivité. Les politiques culturelles participent ainsi à la diplomatie et à l'affirmation d'une image nationale. La coopération autour de la conservation de sites peut, de son côté, favoriser les relations entre États et institutions. Le patrimoine devient alors une ressource de puissance, car il contribue à l'influence et au prestige.

Cette reconnaissance n'est toutefois pas indépendante des rapports de force. Les États ne s'accordent pas toujours sur la manière de nommer, de présenter ou de rattacher un site à une histoire. Les inscriptions patrimoniales peuvent donc susciter des controverses lorsque des mémoires ou des revendications territoriales s'opposent. Par ailleurs, le patrimoine est directement menacé par les guerres. La destruction volontaire des statues monumentales de Bouddhas de Bâmiyân en Afghanistan par les talibans en 2001, puis les destructions commises par l'organisation État islamique sur le site de Palmyre en Syrie à partir de 2015, ont montré que des biens patrimoniaux peuvent être visés pour effacer des traces du passé, intimider des populations ou produire une mise en scène politique. Leur protection devient alors une question internationale.

Les débats sur la restitution des œuvres et des objets acquis dans des contextes de domination révèlent une autre dimension géopolitique. Les demandes de retour expriment des revendications de justice, de souveraineté culturelle et de réappropriation de l'histoire. En France, la loi du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal a permis le

retour de 26 œuvres au Bénin et d’un sabre au Sénégal. Ces démarches obligent les anciens pays détenteurs et les pays demandeurs à discuter des conditions de conservation, de l’accès aux œuvres et de la manière de traiter les héritages du passé. La patrimonialisation ne met donc pas fin aux désaccords : elle peut les rendre visibles et ouvrir des négociations.

En définitive, depuis le XX^{e} siècle, le processus de patrimonialisation s’est étendu de la protection des monuments à la reconnaissance de patrimoines naturels et immatériels. Il permet de préserver et de transmettre des héritages, mais constitue aussi une ressource économique et un support de cohésion sociale. Ses effets restent cependant ambivalents : les choix de conservation sélectionnent des mémoires, la mise en tourisme peut fragiliser les lieux, et les classements ou les restitutions suscitent des débats politiques. À l’échelle internationale, le patrimoine est à la fois un objet de coopération, un instrument de rayonnement et une cible de conflits. La patrimonialisation ne se limite donc pas à conserver le passé : elle engage les sociétés dans des choix présents sur l’identité, le développement et les rapports de puissance.

Étude critique de documents

10 points

La conquête de l’espace, enjeu idéologique et de puissance depuis les années 1950

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que la conquête de l’espace constitue un enjeu idéologique et de puissance depuis les années 1950.

Démarche et analyse des documents

La consigne demande de montrer, en confrontant les documents et en mobilisant des connaissances, que la conquête spatiale constitue un enjeu idéologique et de puissance depuis les années 1950. Il faut donc analyser à la fois la mise en scène politique des succès spatiaux et les capacités scientifiques, industrielles et stratégiques qu’ils manifestent.

- **Document 1 :** cet extrait est tiré de l’ouvrage de l’historien Alexandre Sumpf, *De Lénine à Gagarine. Une histoire sociale de l’Union soviétique*, publié chez Gallimard en 2013, pages 649 à 651. Il décrit l’utilisation par le régime soviétique des succès de Spoutnik et de Youri Gagarine à des fins de propagande, la fabrication de héros populaires et le secret qui entoure les échecs. L’analyse est rétrospective et porte principalement sur l’URSS. L’affirmation du texte selon laquelle l’Union soviétique aurait dominé seule l’espace pendant une décennie doit être nuancée : l’URSS a obtenu plusieurs premières, mais les États-Unis ont également développé rapidement leur programme et ont envoyé des hommes sur la Lune en 1969.
- **Document 2 :** il s’agit d’une photographie légendée, publiée dans *Le Monde* le 27 septembre 2008, dans un article consacré au lancement de Shenzhou 7. La légende rapporte qu’un taïkonaute a, pour la première fois, marché dans l’espace et précise que l’événement est retransmis en direct à la télévision chinoise. La photographie montre des astronautes chinois à bord de leur vaisseau, et non la sortie extravéhiculaire elle-même. Le document témoigne donc surtout de la médiatisation d’un succès spatial chinois. Il ne fournit pas, à lui seul, une analyse approfondie des objectifs du programme spatial chinois.

Plan argumenté

1. **Des succès spatiaux mis au service de l’idéologie et du prestige :** pendant la guerre froide, l’URSS et les États-Unis mettent en avant leurs réussites pour valoriser leur système politique et mobiliser leurs populations. Le document 1 éclaire la propagande soviétique ; le document 2 montre que la médiatisation des exploits reste un enjeu pour la Chine au XXI^{e} siècle.
2. **Une démonstration de puissance scientifique, industrielle et stratégique :** les missions spatiales exigent des compétences, des infrastructures et des moyens considérables. Les technologies de lancement et les satellites ont aussi des usages civils et militaires, ce qui renforce les enjeux de puissance.
3. **Une compétition durable, dont les acteurs et les formes évoluent :** la rivalité s’étend à de nouvelles puissances, tandis que des coopérations existent. L’espace reste un domaine de prestige, d’intérêts économiques et de sécurité.

RÉPONSE À RETENIR

La conquête de l'espace, enjeu idéologique et de puissance depuis les années 1950

Depuis les années 1950, la conquête spatiale dépasse le seul domaine de la recherche scientifique. Les États y trouvent un moyen de démontrer leur maîtrise technologique, d'affirmer leur prestige et de valoriser leur modèle politique. D'abord au cœur de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique pendant la guerre froide, elle concerne ensuite d'autres puissances, comme l'illustre le document 2 sur la Chine. Comment les succès spatiaux sont-ils devenus à la fois des instruments de communication idéologique et des manifestations de puissance ? Ils servent d'abord à mettre en scène la réussite d'un État, reposent ensuite sur des capacités scientifiques, industrielles et stratégiques considérables, et s'inscrivent enfin dans une compétition qui se diversifie sans exclure la coopération.

Les succès spatiaux sont d'abord des instruments de propagande et de prestige. Le document 1, extrait d'un ouvrage publié en 2013 par l'historien Alexandre Sumpf, explique que les autorités soviétiques présentent les exploits spatiaux comme une validation de la supériorité de l'industrie soviétique sur celle de l'Occident. Le lancement de Spoutnik, premier satellite artificiel placé en orbite, le 4 octobre 1957, puis le vol de Youri Gagarine, premier homme dans l'espace, le 12 avril 1961, sont érigés en dates majeures du calendrier soviétique. Le document montre aussi comment Gagarine et les autres cosmonautes deviennent des héros nationaux. Envoyé en tournée à l'étranger, Gagarine représente l'URSS et son régime. À l'intérieur du pays, la conquête spatiale est présentée comme une nouvelle réalisation du peuple soviétique et devient un marqueur identitaire, associé à une forte publicité populaire.

La compétition est également idéologique parce que chaque grande puissance cherche à prouver la valeur de son système face à l'autre. Les États-Unis créent la NASA en 1958 et, en 1961, le président John F. Kennedy annonce l'objectif d'envoyer un homme sur la Lune avant la fin de la décennie. Le succès de la mission Apollo 11, qui se pose sur la Lune le 20 juillet 1969, offre aux États-Unis une réussite spectaculaire dans cette rivalité. Le document 1 éclaire surtout la mise en scène soviétique ; la comparaison avec le programme américain montre que cette instrumentalisation des exploits spatiaux s'inscrit dans une compétition entre les deux blocs.

Cette mise en scène ne signifie pas que la communication officielle restitue toute la réalité. Sumpf souligne que la publicité donnée aux succès soviétiques coexiste avec le secret entourant les échecs des engins et les aspects militaires du programme. Il faut également nuancer l'affirmation du document selon laquelle l'URSS aurait dominé seule l'espace pendant une décennie : les Soviétiques ont remporté plusieurs premières importantes, mais les États-Unis ont développé leurs propres missions habitées et ont finalement réalisé le premier alunissage habité. Le texte est donc précieux pour comprendre la propagande soviétique, mais sa formulation sur une domination exclusive ne doit pas être reprise sans mise en perspective.

La conquête spatiale manifeste aussi une puissance scientifique, industrielle et stratégique. Mettre un satellite en orbite ou envoyer un équipage dans l'espace suppose des lanceurs performants, des compétences scientifiques, des infrastructures complexes et des investissements importants. La capacité de lancement est également liée à la maîtrise de technologies de fusées qui peuvent avoir des applications militaires. Les satellites, quant à eux, sont essentiels aux télécommunications, à la météorologie, à la navigation et à l'observation de la Terre ; ils peuvent aussi être utilisés à des fins de renseignement et de défense. Ainsi, les réussites spatiales sont à la fois des exploits visibles et le signe de capacités utiles à la puissance de l'État.

La compétition n'empêche pas l'adoption de règles communes. Le traité de l'espace, entré en vigueur en 1967, interdit notamment l'appropriation nationale de l'espace et des corps célestes et le placement d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive en orbite. Il n'interdit pas pour autant les

satellites militaires ni toutes les activités stratégiques. Il encadre donc certains usages sans faire disparaître les rivalités de puissance.

Enfin, cette compétition s'étend à de nouveaux acteurs et coexiste avec des coopérations. Le document 2, publié par *Le Monde* le 27 septembre 2008, rapporte la première sortie extravéhiculaire d'un taïkonaute chinois, lors de la mission Shenzhou 7. La légende indique que l'événement est retransmis en direct à la télévision chinoise. Comme dans le cas soviétique décrit par le document 1, la réussite technique est présentée au public comme une réussite nationale. La Chine avait déjà envoyé son premier homme dans l'espace en 2003 ; la sortie de 2008 manifeste une nouvelle étape de son programme et renforce son prestige. Les deux documents se rejoignent ainsi sur le rôle de la médiatisation des exploits, même s'ils concernent des périodes et des contextes politiques différents.

La Chine n'est plus le seul nouvel acteur à affirmer ses ambitions : l'Inde a réussi l'alunissage de Chandrayaan-3 en août 2023. La puissance spatiale se mesure aussi à la capacité de maintenir des satellites et d'accéder régulièrement à l'orbite, et non seulement à l'obtention d'une première spectaculaire. Par ailleurs, les coopérations scientifiques et techniques, comme celle qui a permis la Station spatiale internationale, coexistent avec les rivalités et les préoccupations de sécurité. Les documents ont des limites complémentaires : l'ouvrage de Sumpf insiste sur les usages soviétiques de la conquête spatiale, tandis que l'article de 2008 fournit un aperçu ponctuel de l'affirmation chinoise. Mis en perspective avec la course américano-soviétique et les évolutions plus récentes, ils montrent que l'espace est durablement un lieu de démonstration idéologique, un révélateur de capacités et un domaine de compétition entre puissances.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2024/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2024-polynesie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.